

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Approbation du projet de création d'une passerelle reliant le quartier de Ouémo au Parc Urbain de Sainte Marie et sollicitation d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets «Fonds mobilités actives - continuités cyclables»

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 note de présentation

Un appel à projets intitulé «Fonds mobilités actives - continuités cyclables» a été initié par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour un montant d'environ 6 milliards de F/CFP d'engagements pour l'année 2019.

Le financement national sera assuré par l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF). Le taux d'aide apporté à chaque projet sera de 20 % maximum du montant de l'assiette éligible, pouvant être porté jusqu'à 40 % pour les collectivités petites ou moyennes pour un équipement très structurant. A titre exceptionnel, un taux supérieur pourrait être apporté à certains dossiers, notamment pour les territoires d'outre-mer.

Sont éligibles les projets d'infrastructures visant à restaurer ou établir des continuités d'itinéraires cyclables tels que la reconfiguration de carrefours complexes, les ponts, les passerelles, les estacades ou les tunnels. Les projets doivent être inscrits dans un schéma cyclable cohérent à l'échelle du territoire concerné. A cet égard, la Ville de Nouméa dispose d'un schéma directeur des modes actifs qui a bénéficié d'un co-financement de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et de de l'Agence Calédonienne de l'Energie. L'objectif de cet appel à projets est d'apporter une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements identifiés comme nécessaires mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur liée à la résorption de la discontinuité.

Le projet présenté devra avoir fait l'objet d'études préliminaires et pouvoir être mis en service dans un délai maximal de quatre années. A ce titre, le projet de création d'une passerelle reliant le quartier de Ouémo au Parc Urbain de Sainte Marie répond à l'ensemble des critères d'éligibilité.

Les objectifs du projet consistent à :

- établir une liaison cyclable continue depuis Ouémo jusqu'au Parc Urbain de Sainte-Marie à des fins de déplacements utilitaires (scolaires, domicile - travail), mais aussi de loisirs ;
- assurer une continuité avec la piste cyclable de la promenade Pierre Vernier ;
- proposer un itinéraire pacifié et sécurisé, en alternative à la rue Arnold Daly, très circulée et souvent congestionnée ;
- offrir un aménagement respectueux de l'environnement, à travers un milieu naturel remarquable, la mangrove urbaine, et un patrimoine local historique ;
- favoriser l'usage du vélo, en rendant la randonnée cyclable plaisante, agréable et fonctionnelle, et en facilitant la découverte des territoires ;
- développer les circulations douces permettant des déplacements alternatifs aux véhicules motorisés, grâce à un maillage continu des pistes cyclables.

Le projet d'aménagement des pistes cyclables de la mangrove de Ouémo s'inscrit dans une démarche de cohérence générale du quartier et de la Ville de Nouméa, dans un respect des écosystèmes patrimoniaux et dans une action pédagogique. Il s'agit d'un projet très attendu par les habitants.

Si le projet était retenu dans le cadre de l'appel à projets, les travaux pourraient débuter en septembre 2020 et s'achever en avril 2021. Le plan de financement prévisionnel est le suivant (en F/CFP) :

Opérations	Dépenses subventionnables (Crédits de paiements 2020-2021)		Part Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France		%	Part Ville de Nouméa		%
	F/CFP	€	F/CFP	€		F/CFP	€	
CREATION D'UNE PASSERELLE ENTRE LE QUARTIER DE OUÉMO ET LE PARC URBAIN DE SAINTE MARIE	136 038 186	1 140 000	54 415 274	456 000	40 %	81 622 912	684 000	60 %

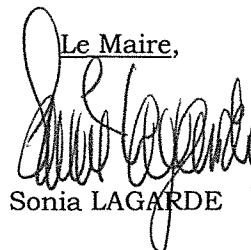
Un taux de 40 % d'accompagnement est sollicité afin de garantir de façon réaliste le déclenchement de ce projet qui se justifie par une ambition de report modal évaluée à 48.000 trajets annuels, qui s'effectueraient désormais à vélo pour rejoindre principalement les équipements scolaires, sportifs et de loisirs de Magenta.

Il est précisé que le dossier de candidature, préalablement déposé le 15 avril 2019, sera réputé complet à la réception de la présente délibération dont la transmission doit être effectuée au plus tard le 1^{er} octobre 2019.

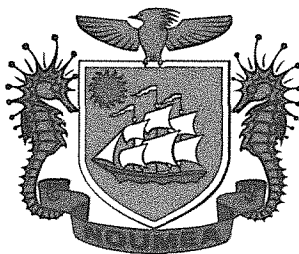
Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le projet de création d'une passerelle entre le quartier de Ouémo et le Parc urbain de Sainte Marie, et de solliciter une subvention de 54.415.274 F/CFP (456 000 €) auprès du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dans le cadre de l'appel à projets «Fonds mobilités actives – continuités cyclables.»

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

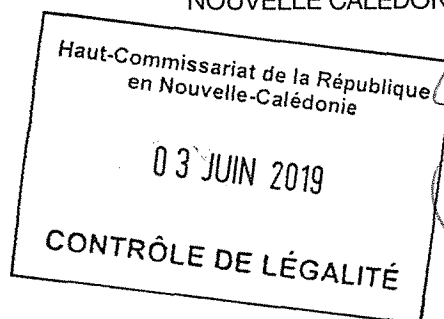
Nouméa, le 7 mai 2019

Le Maire,

 Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 28 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 21.05.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Daniel LEROUX	M.	André WAMO
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Isabelle LAFLEUR
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE 22.05.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Charles ERIC
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Angélo PITO
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
conseillers en exercice	: 53	M.	Dominique SIMONET	M.	Patrick SENS
		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 35	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 46	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Liliane CONDOUMY
(11 procurations)		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
		M.	Christophe OBLED	Mme	Félicia BALLANGER
		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dominique KORFANTY

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 408

approuvant le projet de création d'une passerelle reliant le quartier de Ouémo au Parc Urbain de Sainte Marie et sollicitant une subvention dans le cadre de l'appel à projets «Fonds mobilités actives - continuités cyclables»

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **28 MAI 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le code de l'environnement de la province Sud et notamment son article L.130-9,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/ 407 du 28 mai 2019 relative à l'approbation du Schéma Directeur des Modes Actifs (SDMA) de la Ville de Nouméa,

VU l'appel à projets du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire du 13 décembre 2018,

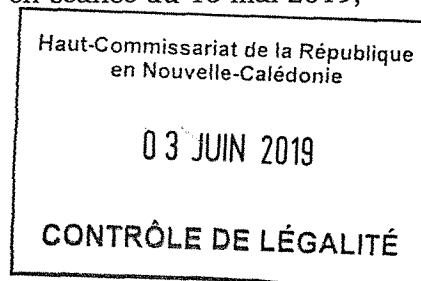
VU la note explicative de synthèse n° 2019/59 du 7 mai 2019 et la note de présentation ci-annexée,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 15 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /



Est approuvé le projet présenté en annexe conformément au plan de financement prévisionnel (en F/CFP) ci-après :

Opérations	Dépenses subventionnables (Crédits de paiements 2020)		Part Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France		%	Part Ville de Nouméa		%
	F/CFP	€	F/CFP	€		F/CFP	€	
CREATION D'UNE PASSERELLE ENTRE LE QUARTIER DE OUÉMO ET LE PARC URBAIN DE SAINTE MARIE	136 038 186	1 140 000	54 415 274	456 000	40 %	81 622 912	684 000	60 %

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à solliciter une subvention de 54.415.274 F/CFP (456 000 €) auprès du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dans le cadre de l'appel à projets «Fonds mobilités actives - continuités cyclables.»

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

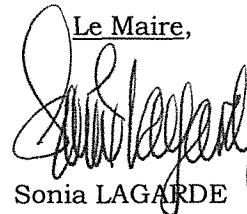
ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 MAI 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

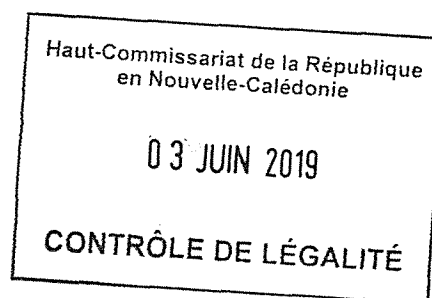
NOUMEA, LE 29 MAI 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

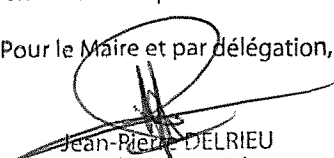
SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (T.P.S.)	-	2
POLE AMENAGEMENT	-	1
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	-	1
SGL (FT)	-	1
HC DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	-	1
AFITF	-	1



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 3 JUIN 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le 4 JUIN 2019
~~et par publicité~~
est exécutoire de plein droit.

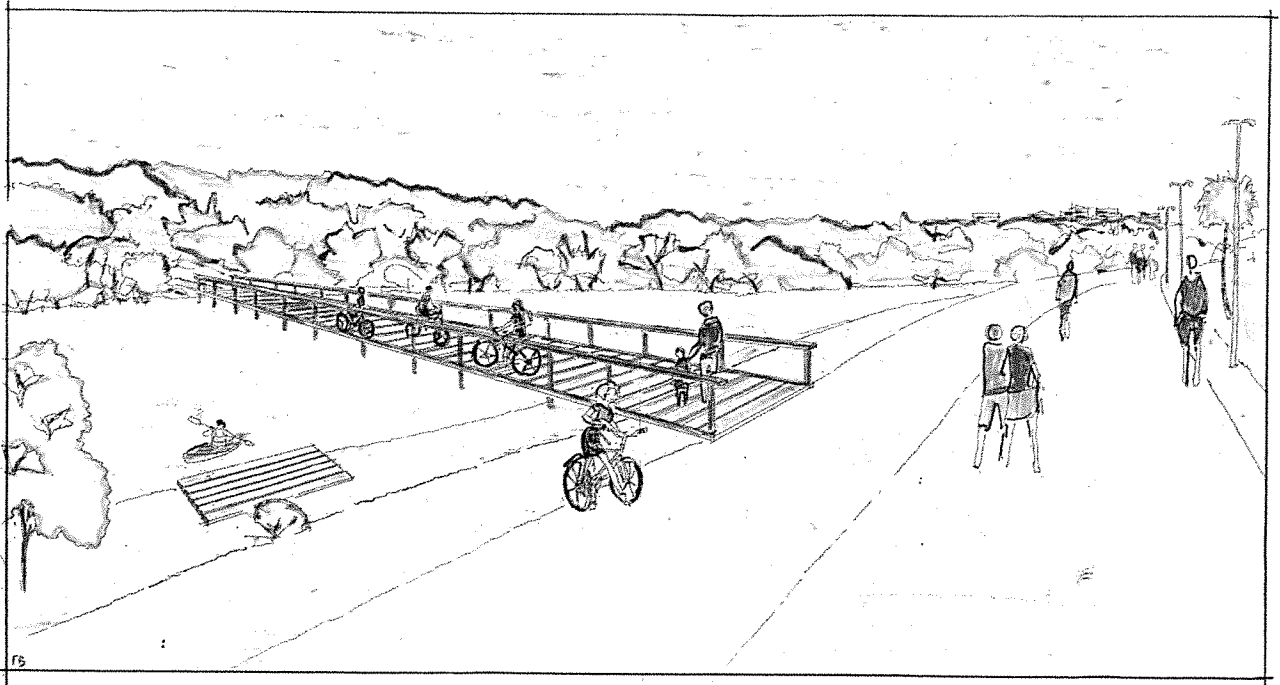


Pour le Maire et par délégation,


Jean-Richard DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.

Le projet :
une liaison douce pour relier la presqu'île
de Ouémo à la baie de Sainte Marie



PASSERELLE PARC URBAIN SAINTE MARIE - OÜÉMO
VILLE DE NOUMÉA



Le Contexte

La ville de Nouméa souhaite développer le maillage des modes actifs.

A ce titre, elle a finalisé en 2019 son Schéma Directeur des Modes Actifs.

Par ailleurs, la Ville a développé la mobilité douce sur tout le linéaire du Ouen Toro à la plage de Magenta en passant par un site de 3 ha situé au droit de la mangrove de Ouémo, sur la baie de Sainte Marie, aujourd'hui en phase finale d'aménagement.

Le Parc Urbain de Sainte Marie accueillera prochainement la future Maison de la Biodiversité ainsi que des activités ludiques, et sportives.

Enfin, la presqu'île de Ouémo, du fait d'une densification forte subit les effets d'un enclavement en pénalisant l'accès des habitants aux établissements scolaires, culturels, administratifs et sportifs situés sur l'autre rive.

La Ville de Nouméa souhaite la réalisation d'un projet de liaison douce dont la caractéristique est d'être très structurant pour ce secteur de la ville.

C'est dans ce contexte que la Ville se propose de répondre à l'appel à projets intitulé « Fonds mobilités actives - continuités cyclables » lancé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

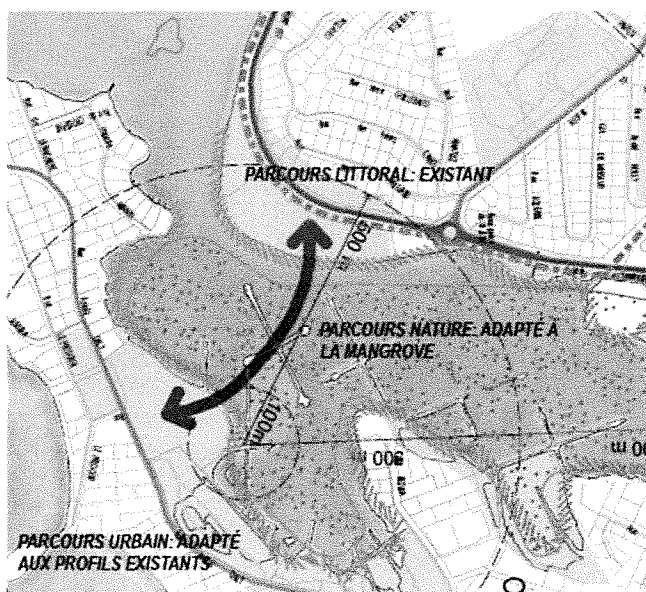
Les Objectifs

L'idée directrice est celle de la résorption d'une discontinuité majeure au sein du territoire de la Ville de Nouméa en créant une liaison entre une presqu'île enclavée très peuplée (1700 habitants) vers des centres administratifs, scolaires (collège), sportifs (piscine, escalade...), culturels (maison de la biodiversité) et le centre-ville.

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- Établir une liaison cyclable continue depuis Ouémo jusqu'au Parc Urbain de Sainte-Marie à des fins de déplacements utilitaires (scolaires, domicile – travail,...) mais aussi de loisirs ;
- Assurer une continuité avec la piste cyclable de la Promenade Pierre Vernier ;
- Proposer un itinéraire pacifié et sécurisé, en alternative à la rue Arnold Daly, très circulée pour raccorder les différentes parties des lotissements de Ouémo ;
- Offrir un aménagement respectueux de l'environnement, à travers un milieu naturel remarquable (mangrove) et un patrimoine local historique ;
- Favoriser l'usage du vélo, en rendant la randonnée cyclable sécurisée, agréable et fonctionnelle, et en facilitant la découverte des territoires ;
- Développer les circulations douces permettant des déplacements alternatifs aux véhicules motorisés, grâce à un maillage continu des pistes cyclables ;
- Diminuer le flux horaire de véhicules motorisés en heure de pointe (près de 1000) en décongestionnant l'entrée de la presqu'île de Ouémo complètement saturée ;

Le projet d'aménagement des pistes cyclables de la mangrove de Ouémo s'inscrit dans une démarche de cohérence générale du quartier et de la ville de Nouméa, dans un respect des écosystèmes patrimoniaux et dans une action pédagogique.



Localisation de la passerelle

Les Caractéristiques principales

Le projet ambitionne la création d'une liaison entre le Parc Urbain de Sainte Marie et le parcours nature actuellement implanté dans la mangrove, à Ouémo.

Il se décompose donc en une passerelle pour franchir l'arroyo, et un cheminement à travers une portion de mangrove.

La passerelle prévue serait réalisée avec une largeur utile de 3 mètres et une longueur totale de 60 mètres linéaires. Elle serait décomposée en 2 parties distinctes. Une première partie serait réalisée sur pieux sur une longueur d'environ 40 mètres linéaires.

La configuration du site nécessiterait de réaliser plusieurs paires d'appuis intermédiaires dans l'arroyo avec des fondations profondes qui atteindraient des longueurs de 16 à 20 mètres. Le raccordement côté mangrove emprunterait la trouée actuelle et se ferait via une passerelle d'accès sur micropieux sur une trentaine de mètres linéaires. Cette configuration restera à confirmer lors des prochaines phases d'études, notamment le nombre d'appuis intermédiaires afin de rétablir au maximum les écoulements d'eau.

Le budget, à ce stade de l'étude est estimé à environ 136 MF CFP. Il intègre parfaitement les critères d'éligibilité de l'appel à projet National et pourrait à ce titre, s'il était retenu, bénéficier d'une subvention à hauteur de 40%.

